

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 octobre 2010 de Mme Charlotte Meierhofer, intitulée: «Caissettes à journaux?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

La plupart des caissettes à journaux dévolues aux associations de quartier ont disparu. C'est regrettable, car ces associations font un travail d'information remarquable.

En revanche, ce n'est pas le cas des organisations économiques, comme celle éditant *Tout l'immobilier*.

N'avez-vous pas le sentiment qu'il y a là deux poids et deux mesures?

S'agit-il d'une décision définitive?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, une directive interne recense les critères d'attribution des emplacements de caissettes à journaux unifiées en ville de Genève. Au nombre de six (contenu rédactionnel, fréquence de parution, rédaction principale à Genève, tirage, type de diffusion et caractère payant ou gratuit), ces critères ont fait l'objet d'une analyse approfondie de la part du Service de la sécurité et de l'espace publics, lequel avait notamment pour objectif d'éviter que les caissettes de certains journaux, restées vides une bonne partie de la semaine ou du mois, servent de poubelles à certains citoyens peu scrupuleux.

Lors de l'attribution des quelque 800 nouveaux emplacements, il est apparu que le journal *Tout l'immobilier* remplissait les six critères cumulatifs précités, à l'inverse des journaux édités par les maisons ou les associations de quartier, raison pour laquelle aucun de ces derniers n'a pu prétendre à un emplacement réservé.

A noter que cette directive ne s'applique que sur le domaine public et qu'elle n'empêche pas les éditeurs des journaux non retenus d'installer leurs caissettes sur le domaine privé, ce qui est largement le cas aujourd'hui.

A ce jour, d'entente avec les différentes maisons de quartier ainsi que les deux associations de la Vieille-Ville, le département de l'environnement urbain et de la sécurité a décidé d'accorder, à chacune d'entre elles, la possibilité d'installer un maximum de trois caissettes amovibles, dans un périmètre restreint.

Cette décision n'est pas définitive, puisque le département étudie actuellement la possibilité de proposer, exceptionnellement, quelques emplacements sur les racks unifiés de la Ville de Genève aux maisons et associations de quartier. Cependant, en

raison des recours interjetés par la société FB Edition Sàrl et le Groupement multimédia (Logic Immo) à l'encontre de la Ville de Genève, la procédure est suspendue.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Pierre Maudet*

Le 10 novembre 2010.